

Séance du 8 novembre 2023

Projet Délibération n° 2023_46

L'an deux mille vingt-trois, le 8 novembre 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 31 octobre 2023

Etaient présents : SAËS Philippe, TOPALOV Todor, HENNOTE Stéphanie, BREUSSIN Joël, DANDRÉ Fabien, DESPAGNET Guillaume, DULAURIÉ Jérémy, DESTRUHAUT Thierry, LARGEAU Brigitte, ROMIEU Tanguy, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : LABOULAIS Monia et RENARD Jeanne.

Objet : création d'un emploi d'Agent de Maîtrise

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison d'un besoin de structuration des missions du service technique, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de créer un poste permanent d'Agent de Maîtrise.
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.
- il sera chargé d'organiser le travail au sein du service technique ainsi que de l'entretien des espaces verts, espaces publics, matériel et bâtiments communaux.
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné.
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- la présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2023.

Pour extrait conforme,

Saint Martin d'Oney, le 9 novembre 2023

Le Maire, Philippe SAËS

